

Séance du 7 mars 2024

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	18	13

Date de la Convocation 1 ^{er} mars 2024

Date d’Affichage

1^{er} mars 2024

Objet de la délibération

No 2024-100149
Affaires générales
Convention avec l’association
PISTE

Le sept mars mille vingt-quatre, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Mohamed BENAHMED, Elisabeth BENARD, Claudette BOUCHÉ, Etienne DHUICQ, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Christine GUIMAREY, Marie-Claude HIMMESOETE, Valérie JACQUINOT, Jean-Pierre SCHANG, Dominique THUAULT,

Absents : Bernard CRÉPIN, Céline FAGOT, Nelly GRIFFON, Sébastien VERDRU

Absent excusé : Ludovic VAN WAESBERGE

Absents représentés : Coralie ADNOT pouvoir à Etienne DHUICQ, Claudine ZUBER pouvoir à Dominique THUAULT, Karine BOCQUET pouvoir à Mohamed BENAHMED

Secrétaire de séance : Mohamed BENAHMED

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après l'exposé de Monsieur Le Maire relatif au projet de renouvellement de la convention avec l'association PISTE,
Pour mémoire, la ville de Montmirail confie l'entretien de plusieurs zones de Montmirail à l'association d'insertion. Il est proposé de reconduire ce partenariat pour 2024 sur plusieurs zones, à savoir:

- Entrées de Ville (Châlons, Artonges, Paris, Courbetaux)
- Parking autour du local situé au 34 avenue Charles De Gaulle
- 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} avenues
- Parcours de santé
- Aire de jeux du rond de l'avenue
- Possibilité de réaliser d'autres travaux à la demande en complément de ceux listés: travaux d'entretien des espaces verts, des bâtiments, petite maçonnerie,... après validation de la faisabilité et du temps restants dans le cadre de la présente convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

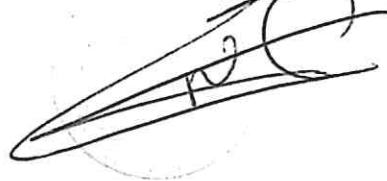
- décide le renouvellement de la convention entre la commune et l'association PISTE (association d'insertion) pour l'année 2024

-autorise Monsieur Le maire à signer cette convention

-autorise l'octroi d'une subvention de 15 000€ de la manière suivante: 7500€ au 30/04/2024 et 7500€ au 31/10/2024

Etienne DHUICQ

Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20240307-2024-100149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024
Publication : 12/03/2024

